Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190926-08-DE Date de télétransmission : 09/10/2019 Date de réception préfecture : 09/10/2019

Département de Meurthe et Moselle Arrondissement de Nancy Canton de Val de Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 26 septembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 26 septembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le 20 septembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
Bouxières-aux-Dames	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
Champigneulles	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
Custines	M. JULIEN
Faulx	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
Frouard	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
Lay-St-Christophe	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
Liverdun	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER
Malleloy	MME DOUGOUD
Marbache	M. MAXANT
Millery	M. BERGEROT
Pompey	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Saizerais	M. HALLIER
Absents représentés	
Bouxières-aux-Dames	MME RASCAGNERES GARCIA à M. FLAMAND
Champigneulles	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE MME SCHWARZ à M. DETHOU
Custines	MME HENRY à M. JULIEN
Frouard	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
Pompey	MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
Custines	M. VERY
Liverdun	MME DILLMANN – M. HUET – M. KOCH
Montenoy	M. POINT

N°08 - DB du 26/09/2019

Rapporteur : MME SCHREIBER

Convention d'occupation temporaire entre Voies Navigables de France et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey Parking du port à Champigneulles

Le parking du port situé rue de Frouard à Champigneulles et proposant une offre de stationnement pour les commerces et la halte fluviale est situé sur le domaine public fluvial, géré par Voies Navigables de France.

L'utilisation du domaine public pour des besoins externes à ceux de VNF a fait l'objet précédemment d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial signée entre la commune et VNF. Celle-ci ayant expiré, il convient de la renouveler.

Considérant l'intérêt communautaire dudit parking et afin d'assurer la pérennité des aménagements prévus sur le site dans le cadre de l'aménagement de la halte fluviales et de ses abords, il vous est proposé de signer une convention d'occupation du domaine public fluviale entre VNF et le Bassin de Pompey pour une durée de 10 ans.

Accusé de réception en préfecture 054-245400601-20190926-08-DE Date de télétransmission : 09/10/2019 Date de réception préfecture : 09/10/2019

Cette occupation temporaire entraîne le versement d'une redevance de base de 720,00 € annuellement à VNF.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial entre Voies Navigables de France et le Bassin de Pompey concernant le parking du port à Champigneulles.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président

Laurent TROGRLIC